UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 21 octobre 2026

Délibération n° 2026 – 21/10/2026 – 17

Offre de formation 2026-2027

Demande d'ouverture de nouvelles formations

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 14 septembre 2026

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la demande d'ouverture de nouvelles formations pour l'année 2026/2027 :

- **DU Droit rural notarial - UFR DSEP**
- **DU Experts judiciaires - IUT Chalon-sur-Saône**
- **Formation courte Patient-Partenaire-Formateur Perfectionnement (PPF2) - UMDPCS**
- **DIU Génétique et Psychiatrie des Maladies Rares : vers une pratique intégrée (GENPSY) – UMDPCS.**

Refus de vote :	0	Suffrages exprimés :	22
Abstention(s) :	0	Pour :	22
		Contre :	0

Dijon, le 21 octobre 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS

P.J. : Ouvertures formations 2026-2027

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) OU INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

- **Composante de rattachement de la formation** :

 ……DSEP……

- **Intitulé du diplôme** :

 ……DU Droit rural notarial, option entreprises agricoles et fiscalité agricole
 ……..

- **Responsable(s) de la formation (nom, grade, discipline) :**
 ……Christelle Coutant-Lapalus, Professeure de droit privé,
 ……

- **Responsable(s) scolarité/ secrétariat**/ gestion administrative formation continue (nom, prénom, composante, service) :

…….Maud Le Barbanchon, Responsable scolarité, UFR DSEP
Amandine Baumont, Assistante administrative du DESN, UFR DSEP
……..

- **Date de mise en place de la formation :** …Janvier 2027……

- Evolution de la formation

 Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?
 OUI ☐ NON X☐

- **Cycle :** ☐ 1 (Bac+1 à bac+3) ☐2 (Bac+4 à bac+5) X☐3 (>à bac+5)

- **Niveaux d'entrée et de sortie** :
 Niveau d'entrée : ☐ bac ou X☐ bac +…7.

Niveau de sortie : ☐ bac ouX ☐ bac +…8.

- **Secteur disciplinaire** : (se reporter à la liste en annexe)
 Droit privé, Droit rural

- **Localisation des enseignements**

Site délocalisé de Mâcon, possibilité de suivre la formation à distance

II – RESUME DU PROJET

Dans le cadre du Diplôme d'Etudes Supérieures de Notariat (DESN), l'arrêté du 5 juillet 2023 prévoit à son article 22 : « Est dispensé de rapport de stage ou de mémoire l'étudiant qui a suivi avec succès une formation de spécialisation d'au moins cent-vingt heures ou une formation diplômante à l'étranger, sous réserve qu'elle figure sur la liste des formations établie par l'Institut national des formations notariales ».

Le directeur de l'INFN, M. Duizabo, a agréé le DU proposé.

III – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

- **Objectifs de la formation**

Permettre aux étudiants du DESN ayant suivi ce module de se prévaloir d'une spécialité en droit rural,
Et plus précisément sur les questions liées aux entreprises agricoles et à la fiscalité agricole afin de répondre aux mieux aux attentes de leurs futurs clients en ce domaine.

- **Situation dans la carte régionale des formations :**

Aucun autre DU en droit rural notarial n'a reçu l'agrément de l'INFN et n'existe donc sur l'ensemble du territoire français.

IV– PUBLICS VISES

Effectifs attendus	**Année 2027/2028…..**	**Année 2028…/…2029..**	**Année 2029…/…2030..**	**Année 2030…/…2031..**
Formation initiale	**5**	**5**	5	**5**
Formation continue				

- **Public visé** :

- **Pré requis** : Avoir validé les 3 périodes qui composent le DESN et réalisé 24 mois de stage au sein d'un étude notariale

- **Commission de sélection** : Directrice du DESN de DIJON, Christelle Coutant-Lapalus, Directrice de l'INFN de Nancy, Maître Helluy

V - ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Durée de la formation**

7 mois

- **Modalités d'enseignement**

X☐ présentiel nombre d'heures : …2heures…. X☐ distanciel nombre d'heures : 119heures…….

Préciser l'organisation (groupes, modalités particulières…) :

Il est laissé le choix aux participants de suivre les journées de formations en distance ou en présentiel.
Toutes les journées de formation sont d'une durée de 7heures, et l'examen est d'une durée de 2heures (nécessairement en présentiel sur le site de Mâcon).
Les journées s'adossent sur des journées déjà existantes proposées dans le cadre du Master 2 Mention droit des affaires parcours droit rural.

- **Enseignements (intitulés et nombre d'heures, préciser CM , TD, TP)**
 ATTENTION : Pas de crédits Ects pour les DU-DIU

121 heures CM. Chaque journée a une durée de 7h00 : 9h00 – 17h30

Transmission de l'entreprise agricole et fiscalité	14h CM
Revenus agricoles	14hCM
Approche globale de la transmission d'une exploitation agricole	14hCM
IFI - TVA appliquée à l'agriculture	7hCM
Coopératives agricoles	7hCM
Vente et commercialisation des produits agricoles	7hCM
Introduction au droit rural (2) - Activités agricoles – Entreprise agricole – Agriculteur	7hCM
Droit des sociétés	7hCM
Regards croisés sur l'actualité jurisprudentielle de la Cour de cassation en droit rural	7hCM
Rédaction, exécution, fin du bail rural - aspects juridiques	7hCM
Droit social agricole	7hCM
Pratique du contrôle des structures	3,5hCM

Les assurances agricoles	3,5hCM
Exploitations agricoles en difficulté	7hCM
Pratique des sociétés agricoles	7hCM

VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE

- **Enseignants de l'Université Bourgogne Europe (nom, grade, nombre d'heures assurées)**

Hubert Bosse-Platière, Professeur des Universités, conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire	7hCM
Nicolas Bonnardel, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne	3,5hCM

- **Professionnels (nom, fonctions, entreprise, nombre d'heures assurées)**

Sandrine Besson, Responsable du service rural au CRIDON LYON	14hCM
Julien Forget, Avocat à Lyon	14hCM
Jacques Labit, Avocat à Belleville (69)	7hCM
Maud Borgniet, Juriste, AS Seine-Maritime	7hCM
Marie-Thérèse Sanchez-Bierry, Directrice générale adjointe du CERFrance Gascogne Occitanie	7hCM
Samuel Crevel, Avocat à Paris, Maître de conférences associé à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne	7hCM
Raphaèle-Jeanne Aubin-Brouté, Maître de conférences à l'Université de Poitiers	7hCM
Christine Lebel, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté	7hCM
Elise Lemoine, Juriste à la FDSEA 69	7hCM
Annabelle Turc Maître de conférences associée à l'Université Lyon 3	7hCM
Vanessa Rio Santos, Service Economie agricole, DDT 71	3,5hCM
Pascal Rubellin, Maître de conférences à l'Université de Poitiers	7hCM
Anne Lhomme, Avocate au barreau du Jura, Champagnolle (39)	7hCM

VII – EVALUATION

- **Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire, nombre de sessions…)**

Examen écrit, 2heures : cas pratique
Session de rattrapage prévue 1 mois après la première session.

- **Méthode d'évaluation des enseignements**

Après chaque session de formation, il est demandé aux étudiants de remplir un questionnaire d'évaluation des enseignements (contenu, modalités d'apprentissage, durée de la formation)

VIII – BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Nombre d'étudiants ou stagiaires : …5…….

Les dépenses sont largement couvertes par le Master 2 mention droit des affaires parcours droit rural

Dépenses	**0**
1. Frais pédagogiques	
▪ **titulaires**	
- heures de cours	**10h CM** **650,00 euros**
- heures de travaux dirigés	
- autres (encadrement pédagogique)	**10h CM** **650,00**
- cotisations sociales	
▪ **non titulaires**	
- heures de cours	
- heures de travaux dirigés	
- autres (encadrement pédagogique) surveillance des examens	**130,00**
- cotisations sociales	
Augmentation prévisionnelle des taux	
2. Frais de fonctionnement	
▪ **frais de déplacement et d'hébergement**	
- déplacements (nbre de kms)	
- péages	
- Train /TGV - PARIS	
- Train : autres	
- avion	
- repas et accueil	
- hôtels	
▪ **autres frais** (reprographie, publicité)	**500,00**
3. Frais administratifs	
▪ **Université Bourgogne Europe**	
▪ **autres**	
TOTAL DEPENSES	**1930**

Recettes	
1. Recettes de formation	
▪ **Droits spécifiques de formation (droits d'inscription exclus)**	**816 euros**
▪ **conventions**	
▪ **contrats de formation**	
▪ **subventions**	
TOTAL RECETTES	**4 080 euros**

- **Droits d'inscription :** selon les droits d'inscription fixés par l'UBE pour les DU selon le niveau (Délibérations CA du 10/07/2018 – 9/07/2019 – 22/11/2019)

Niveau DU	Tarif plein DU	Tarif réduit DU lors d'une inscription complémentaire
DU de niveau master	256 €	168 €

- Frais spécifiques de formation selon budget ci-dessus (toute modification de tarif doit passer au Conseil d'Administration) : 832,00 €

DATE ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE LA FORMATION :

10 mars 2026

DATE ET SIGNATURE DU SEFCA :
(si formation proposée en FC)

DATE ET AVIS DES INSTANCES
DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

date :

avis :

DATE ET SIGNATURE DU
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,
DE RATTACHEMENT

Commission de la pédagogie du :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (exerçant les compétences de la CFVU) :

Date :

Avis :

Conseil d'Administration de l'Université :

Date :

Délibération :

Niveau :	**DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU)**					
Secteur disciplinaire :	Droit privé					
Intitulé :	DU Droit rural notarial – option fiscalité et entreprises agricoles					
Volume horaire étudiant :	119 h	h	h	h	2 h	h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	stage ou projet	Evaluations	Total
Dispensé en :	X☐ formation initiale		☐ formation continue			
Alternance proposée :	☐ contrat de professionnalisation					
Modalités d'enseignement :	X☐ présentiel		X☐ distanciel au choix			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique- Gestion administrative formation continue
Christelle Coutant-Lapalus Grade : Professeure de droit privé, université Bourgogne Europe christelle.coutant-lapalus@ube.fr	Amandine Baumont Secrétaire pédagogique - Pôle notariat Bureau n°216 Bâtiment Droit/Lettres - 4 Bd Gabriel 21000 DIJON 03 80 39 53 56 amandine.baumont@ube.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR DSEP

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Acquérir une formation diplômante dans un domaine de spécialité du droit notarial qu'est le droit rural et plus précisément dans le domaine de la fiscalité agricole et du droit de la vigne et du vin.

■ Compétences acquises et débouchés :

L'obtention du DU Droit rural notarial, option espace rural et droit de l'environnement permet à un étudiant du Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN) qui a validé les 3 périodes de formation d'être dispensé de rapport de stage ou de mémoire. Sous réserve d'avoir suivi 24mois de stage et de pouvoir produire un certificat de fin de stage,

l'étudiant ayant réussi avec succès le DU sera diplôme des études supérieures de notariat. Il pourra ainsi exercer la profession de notaire.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ public :

Etudiants inscrits en Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN)

■ pré-requis :

Avoir validé les 3 périodes du DESN :
la période 1 : LE NOTAIRE, OFFICIER PUBLIC ET MINISTÉRIEL ;
la période 2 : LE NOTAIRE, EXPERT JURIDIQUE ;
et la période 3 : LE NOTAIRE, ENTREPRENEUR.
Ne pas être titulaire d'un Master 2 de droit rural.

■ processus de sélection pédagogique et de recrutement :

en formation initiale : Etude de la candidature sur dossier par le directeur du DESN de l'UBE

en formation continue : DU non ouvert à la formation continue

Organisation et descriptif de la formation :

Durée de la formation :

Lieu de la formation : Site délocalisé de Mâcon

Rythme de la formation : 17 journées de cours, principalement le vendredi, en moyenne une journée par semaine

■ **Programme**

Intitulé enseignement	CM	TD	TP	Total	Type éval (1) Session 1	Durée épreuve	Type éval (1) Session 2	Durée épreuve	coeff CT	coeff CC	total coef
Coopératives agricoles	7								CT		
Transmission de l'entreprise agricole et fiscalité	14								CT		
Revenus agricoles	14								CT		
IFI - TVA appliquée à l'agriculture	7								CT		
Approche globale de la transmission d'une exploitation agricole	7								CT		

Vente et commercialisation des produits agricoles	7								CT		
Activités agricoles – Entreprise agricole – Agriculteur	7								CT		
Droit des sociétés	7								CT		
Regards croisés sur l'actualité jurisprudentielle de la Cour de cassation en droit rural	7								CT		
Rédaction, exécution, fin du bail rural - aspects juridiques	7								CT		
Droit social agricole	7								CT		
Pratique du contrôle des structures	3,5								CT		
Les assurances agricoles	3,5								CT		
Exploitations agricoles en difficulté	7								CT		
Pratique des sociétés agricoles	7								CT		
TOTAL	119										

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

■ **Modalités d'évaluation (capitalisation/ compensation / redoublement…)** :

● ***Sessions d'examen***

Une épreuve écrite obligatoirement sur le site de l'UBE, à Mâcon d'une durée de 2heures. A titre exceptionnel et sous réserve de prévenir les étudiants 15 jours minimum avant l'épreuve, cell-)ci pourrait avoir lieu sur le site de Dijon.

Si l'étudiant obtient moins de 10/20. Il est autorisé à passer une session de rattrapage dans le mois qui suit l'obtention des résultats. L'épreuve de rattrapage se déroule également sous la forme d'un écrit en présentiel d'une durée de 2heures.

Informations complémentaires :

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) OU INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

- **Composante de rattachement de la formation** :

 ……DSEP……

- **Intitulé du diplôme** :

 ……DU Droit rural notarial, option espace rural et droit de l'environnement
 ……..

- **Responsable(s) de la formation (nom, grade, discipline) :**
 ……
 ……Christelle Coutant-Lapalus, Professeure de droit privé,
 ……
 ……

- **Responsable(s) scolarité/ secrétariat**/ gestion administrative formation continue (nom, prénom, composante, service) :

…….Maud Le Barbanchon, Responsable scolarité, UFR DSEP
Amandine Baumont, Assistante administrative du DESN, UFR DSEP
……..

- **Date de mise en place de la formation :** …Janvier 2027……

- **Evolution de la formation**
 Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?
 OUI ☐ NON X☐

- **Cycle :** ☐ 1 (Bac+1 à bac+3) ☐2 (Bac+4 à bac+5) X☐3 (>à bac+5)

- **Niveaux d'entrée et de sortie** :
 Niveau d'entrée : ☐ bac ou X☐ bac +…7.

Niveau de sortie : ☐ bac ouX ☐ bac +…8.

- **Secteur disciplinaire** : (se reporter à la liste en annexe)
 Droit privé, Droit rural

- **Localisation des enseignements**

Site délocalisé de Mâcon, possibilité de suivre la formation à distance

II – RESUME DU PROJET

Dans le cadre du Diplôme d'Etudes Supérieures de Notariat (DESN), l'arrêté du 5 juillet 2023 prévoit à son article 22 : « Est dispensé de rapport de stage ou de mémoire l'étudiant qui a suivi avec succès une formation de spécialisation d'au moins cent-vingt heures ou une formation diplômante à l'étranger, sous réserve qu'elle figure sur la liste des formations établie par l'Institut national des formations notariales ».

Le directeur de l'INFN, M. Duizabo, a agréé le DU proposé.

III – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

- **Objectifs de la formation**

Permettre aux étudiants du DESN ayant suivi ce module de se prévaloir d'une spécialité en droit rural,
Et plus précisément sur les questions liées à l'espace rural et à l'environnement afin de répondre aux mieux aux attentes de leurs futurs clients en ce domaine.

- **Situation dans la carte régionale des formations :**

Aucun autre DU en droit rural notarial n'a reçu l'agrément de l'INFN et n'existe donc sur l'ensemble du territoire français.

IV– PUBLICS VISES

Effectifs attendus	**Année 2027/2028…..**	**Année 2028…/…2029..**	**Année 2029…/…2030..**	**Année 2030…/…2031..**
Formation initiale	**5**	**5**	5	**5**
Formation continue				

- **Public visé** :
- **Pré requis** : Avoir validé les 3 périodes qui composent le DESN et avoir réalisé 24 mois de stage au sein d'un étude notariale
- **Commission de sélection** : Directrice du DESN de DIJON, Christelle Coutant-Lapalus,

V - ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Durée de la formation**

7 mois

- **Modalités d'enseignement**

X☐ présentiel nombre d'heures : …2heures…. X☐ distanciel nombre d'heures : 119heures…….

Préciser l'organisation (groupes, modalités particulières…) :

Il est laissé le choix aux participants de suivre les journées de formations en distance ou en présentiel.
Toutes les journées de formation sont d'une durée de 7heures, et l'examen est d'une durée de 2heures (nécessairement en présentiel sur le site de Mâcon).
Les journées s'adossent sur des journées déjà existantes proposées dans le cadre du Master 2 Mention droit des affaires parcours droit rural.

- **Enseignements (intitulés et nombre d'heures, préciser CM , TD, TP)**
 ATTENTION : Pas de crédits Ects pour les DU-DIU

121 heures CM. Chaque journée a une durée de 7h00 : 9h00 – 17h30

Vendredi 8 janvier 2027	Droit forestier - Transmission forestière	7hCM

Vendredi 19 mars 2027	L'exploitation agricole face au droit de l'environnement	7hCM
Vendredi 26 mars 2027	Vente d'un bien rural : droits de préemption à finalité environnementale	7hCM
Vendredi 2 avril 2027	Droit de l'eau	7hCM
Vendredi 9 avril 2027	Droit de l'environnement industriel et ruralité	7hCM
Vendredi 16 avril 2027	Pesticides et transition agroécologique	7hCM
Vendredi 23 avril 2027	Droit des énergies renouvelables	7hCM
Vendredi 30 avril 2027	Droit de la chasse	7hCM
	Patrimoine sensoriel	7hCM
Jeudi 13 mai 2027	Politique agricole commune	7hCM
Vendredi14 mai 2027	Politique agricole commune - droit à paiement de base	7hCM
Vendredi 21 mai 2027	Coopératives agricoles	7hCM
Vendredi 28 mai 2027	Vente et commercialisation des produits agricoles	7hCM
Mardi 15 septembre 2027	SAFER (1)	7hCM
Mercredi 16 septembre 2027	Baux ruraux (1)	7hCM
Jeudi 17 septembre 2027	Baux ruraux (2)	7hCM
Mercredi 23 septembre 2027	SAFER (2)	7hCM
Vendredi 25 septembre 2027	Regards croisés sur l'actualité jurisprudentielle de la Cour de cassation en droit rural	7hCM
Examen écrit	2heures	

VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE

- **Enseignants de l'Université Bourgogne Europe (nom, grade, nombre d'heures assurées)**

Hubert Bosse-Platière, Professeur à l'Université de Bourgogne Europe	21heures

Lionel Bosc, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne Europe	7heures

Benjamin Travely, Maître de conférences associé à l'Université de Bourgogne, Notaire à Marcigny (71)	7heures

- **Professionnels (nom, fonctions, entreprise, nombre d'heures assurées)**

Frédéric Rocheteau, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation Sandrine Besson, Responsable du service rural au CRIDON LYON	3,5 heures 3,5 heures
Philippe Billet, Professeur agrégé de droit public, Université Lyon 3, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement de Lyon (CNRS - UMR 5600 - EVS-IDE) Labex IMU	7heures
Jean-Baptiste Magnin Notaire à Marcigny (71)	7heures
Blandine Rolland, Professeur à l'Université de Haute Alsace	7heures
Inès Bouchema, Docteure en droit rural, chercheur postdoctoral CECOJI	7heures
Bernadette Le BautFerarrese, Professeur à l'Université de Lyon 3	7heures
Denis Rochard, Maître de conférences à l'Université de Poitiers	7heures
Jean-Baptiste Millard, Délégué général d'Agridées	7heures
Stéphanie de Los Angeles, Juriste au CRIDON Nord	7heures
Marie-Thérèse Sanchez-Bierry, Directrice générale adjointe CERFrance Gascogne Occitanie	7heures
Samuel Crevel, Avocat à Paris, Maître de conférences associé à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne	7heures
Raphaèle-Jeanne Aubin-Brouté, Maître de conférences à l'Université de Poitiers	7heures

-

VII – EVALUATION

- **Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire, nombre de sessions…)**

Examen écrit, 2heures : cas pratique
Session de rattrapage prévue 1 mois après la première session.

- **Méthode d'évaluation des enseignements**

A l'issue du DU, il est demandé aux étudiants de remplir un questionnaire d'évaluation des enseignements (contenu, modalités d'apprentissage, durée de la formation)

VIII – BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Nombre d'étudiants ou stagiaires : …5…….

Les dépenses sont largement couvertes par le Master 2 mention droit des affaires parcours droit rural

Dépenses	**0**
1. Frais pédagogiques	
▪ **titulaires**	
- heures de cours	**10h CM** **650,00 euros**
- heures de travaux dirigés	
- autres (encadrement pédagogique)	**10h CM** **650,00**
- cotisations sociales	
▪ **non titulaires**	
- heures de cours	
- heures de travaux dirigés	
- autres (encadrement pédagogique) surveillance des examens	**130,00**
- cotisations sociales	
Augmentation prévisionnelle des taux	
2. Frais de fonctionnement	
▪ **frais de déplacement et d'hébergement**	
- déplacements (nbre de kms)	
- péages	
- Train /TGV - PARIS	
- Train : autres	
- avion	
- repas et accueil	
- hôtels	
▪ **autres frais** (reprographie, publicité)	**500,00**
3. Frais administratifs	
▪ **Université Bourgogne Europe**	
▪ **autres**	
TOTAL DEPENSES	**1930**

Recettes	
1. Recettes de formation	
▪ **Droits spécifiques de formation (droits d'inscription exclus)**	**816 euros**
▪ **conventions**	
▪ **contrats de formation**	
▪ **subventions**	
TOTAL RECETTES	**4 080 euros**

- **Droits d'inscription :** selon les droits d'inscription fixés par l'UBE pour les DU selon le niveau (Délibérations CA du 10/07/2018 – 9/07/2019 – 22/11/2019)

Niveau DU	Tarif plein DU	Tarif réduit DU lors d'une inscription complémentaire
DU de niveau master	256 €	168 €

- Frais spécifiques de formation selon budget ci-dessus (toute modification de tarif doit passer au Conseil d'Administration) : 832,00 €

DATE ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE LA FORMATION :

10 mars 2026

DATE ET SIGNATURE DU SEFCA :
(si formation proposée en FC)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

date :

avis :

DATE ET SIGNATURE DU
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,
DE RATTACHEMENT

Commission de la pédagogie du :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (exerçant les compétences de la CFVU) :

Date :

Avis :

Conseil d'Administration de l'Université :

Date :

Délibération :

Niveau :	**DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU)**					
Secteur disciplinaire :	Droit privé					
Intitulé :	DU Droit rural notarial – option Espace rural et droit de l'environnement					
Volume horaire étudiant :	119 h	h	h	h	2 h	h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	stage ou projet	Evaluations	Total
Dispensé en :	X☐ formation initiale		☐ formation continue			
Alternance proposée :	☐ contrat de professionnalisation					
Modalités d'enseignement :	X☐ présentiel		X☐ distanciel au choix			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique- Gestion administrative formation continue
Christelle Coutant-Lapalus Grade : Professeure de droit privé, université Bourgogne Europe christelle.coutant-lapalus@ube.fr	Amandine Baumont Secrétaire pédagogique - Pôle notariat Bureau n°216 Bâtiment Droit/Lettres - 4 Bd Gabriel 21000 DIJON 03 80 39 53 56 amandine.baumont@ube.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR DSEP

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Acquérir une formation diplômante dans un domaine de spécialité du droit notarial qu'est le droit rural et plus précisément dans le domaine de l'espace rural et de l'environnement.

■ Compétences acquises et débouchés :

L'obtention du DU Droit rural notarial, option espace rural et droit de l'environnement permet à un étudiant du Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN) qui a validé les 3 périodes de formation d'être dispensé de rapport de stage ou de mémoire. Sous réserve d'avoir suivi 24mois de stage et de pouvoir produire un certificat de fin de stage, l'étudiant ayant réussi avec succès le DU sera diplômé des études supérieures de notariat. Il pourra ainsi exercer la profession de notaire.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ public :

Etudiants inscrits en Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN)

■ pré-requis :

Avoir validé les 3 périodes du DESN :
la période 1 : LE NOTAIRE, OFFICIER PUBLIC ET MINISTÉRIEL ;
la période 2 : LE NOTAIRE, EXPERT JURIDIQUE ;
et la période 3 : LE NOTAIRE, ENTREPRENEUR.
Ne pas être titulaire d'un Master 2 de droit rural.

■ processus de sélection pédagogique et de recrutement :

en formation initiale : Etude de la candidature sur dossier par le directeur du DESN de l'UBE

en formation continue : DU non ouvert à la formation continue

Organisation et descriptif de la formation :

Durée de la formation :

Lieu de la formation : Site délocalisé de Mâcon

Rythme de la formation : 17 journées de cours, principalement le vendredi, en moyenne une journée par semaine

■ **Programme**

Intitulé enseignement	CM	TD	TP	Total	Type éval (1) Session 1	Durée épreuve	Type éval (1) Session 2	Durée épreuve	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit forestier - Transmission forestière	7								CT		
L'exploitation agricole face au droit de l'environnement	7								CT		
Vente d'un bien rural : droits de préemption à finalité environnementale	7								CT		
Droit de l'eau	7								CT		
Droit de l'environnement	7								CT		

industriel et ruralité											
Pesticides et transition agroécologique	7								CT		
Droit des énergies renouvelables	7								CT		
Droit de la chasse	3,5								CT		
Patrimoine sensoriel	3,5								CT		
Politique agricole commune	7								CT		
SAFER	14								CT		
Coopératives agricoles	7								CT		
Vente et commercialisation des produits agricoles	7								CT		
Politique agricole commune - droit à paiement de base	7								CT		
Baux ruraux	14								CT		
Regards croisés sur l'actualité jurisprudentielle de la Cour de cassation en droit rural	7								CT		
TOTAL	119										

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

■ **Modalités d'évaluation (capitalisation/ compensation / redoublement…)** :

● ***Sessions d'examen***

Une épreuve écrite obligatoirement sur le site de l'UBE, à Mâcon d'une durée de 2heures. A titre exceptionnel et sous réserve de prévenir les étudiants 15 jours minimum avant l'épreuve, celle-ci pourrait avoir lieu sur le site de Dijon.

Si l'étudiant obtient moins de 10/20. Il est autorisé à passer une session de rattrapage dans le mois qui suit l'obtention des résultats. L'épreuve de rattrapage se déroule également sous la forme d'un écrit en présentiel d'une durée de 2heures.

Informations complémentaires :

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE

DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) OU INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

- **Composante de rattachement de la formation** :

 ……DSEP……

- **Intitulé du diplôme** :

 ……DU Droit rural notarial, option fiscalité agricole et droit de la vigne et du vin
 ……..

- **Responsable(s) de la formation (nom, grade, discipline) :**
 ……
 ……Christelle Coutant-Lapalus, Professeure de droit privé,
 ……
 ……..

- **Responsable(s) scolarité/ secrétariat**/ gestion administrative formation continue (nom, prénom, composante, service) :

…….Maud Le Barbanchon, Responsable scolarité, UFR DSEP
Amandine Baumont, Assistante administrative du DESN, UFR DSEP
……..

- **Date de mise en place de la formation :** …Janvier 2027……

- Evolution de la formation

 Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?
 OUI ☐ NON X☐

- **Cycle :** ☐ 1 (Bac+1 à bac+3) ☐2 (Bac+4 à bac+5) X☐3 (>à bac+5)

- **Niveaux d'entrée et de sortie** :
 Niveau d'entrée : ☐ bac ou X☐ bac +…7.
 Niveau de sortie : ☐ bac ouX ☐ bac +…8.

- **Secteur disciplinaire** : (se reporter à la liste en annexe)
 Droit privé, Droit rural

- **Localisation des enseignements**

Site délocalisé de Mâcon, possibilité de suivre la formation à distance

II – RESUME DU PROJET

Dans le cadre du Diplôme d'Etudes Supérieures de Notariat (DESN), l'arrêté du 5 juillet 2023 prévoit à son article 22 : « Est dispensé de rapport de stage ou de mémoire l'étudiant qui a suivi avec succès une formation de spécialisation d'au moins cent-vingt heures ou une formation diplômante à l'étranger, sous réserve qu'elle figure sur la liste des formations établie par l'Institut national des formations notariales ».

Le directeur de l'INFN, M. Duizabo, a agréé le DU proposé.

III – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

- **Objectifs de la formation**

Permettre aux étudiants du DESN ayant suivi ce module de se prévaloir d'une spécialité en droit rural,
Et plus précisément sur les questions liées à la fiscalité agricole et au droit de la vigne et du vin afin de répondre aux mieux aux attentes de leurs futurs clients en ce domaine.

- **Situation dans la carte régionale des formations :**

Aucun autre DU en droit rural notarial n'a reçu l'agrément de l'INFN et n'existe donc sur l'ensemble du territoire français.

IV– PUBLICS VISES

Effectifs attendus	Année 2027/2028…..	Année 2028…/…2029..	Année 2029…/…2030..	Année 2030…/…2031..
Formation initiale	**5**	**5**	5	**5**
Formation continue				

- **Public visé** : Etudiants DESN

- **Pré requis** : Avoir validé les 3 périodes qui composent le DESN et réalisé 24 mois de stage au sein d'un étude notariale

- **Commission de sélection** : Directrice du DESN de DIJON, Christelle Coutant-Lapalus

V - ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Durée de la formation**

7 mois

- **Modalités d'enseignement**

X☐ présentiel nombre d'heures : …2heures…. X☐ distanciel nombre d'heures : 119heures…….

Préciser l'organisation (groupes, modalités particulières…) :

Il est laissé le choix aux participants de suivre les journées de formations en distance ou en présentiel.
Toutes les journées de formation sont d'une durée de 7heures, et l'examen est d'une durée de 2heures (nécessairement en présentiel sur le site de Mâcon).
Les journées s'adossent sur des journées déjà existantes proposées dans le cadre du Master 2 Mention droit des affaires parcours droit rural.

- **Enseignements (intitulés et nombre d'heures, préciser CM , TD, TP)**
 ATTENTION : Pas de crédits Ects pour les DU-DIU

121 heures CM. Chaque journée a une durée de 7h00 : 9h00 – 17h30

	Date	Thématique		
1	Vendredi 18 décembre 2025	Bornage, cadastre, aménagement foncier en milieu rural, chemins ruraux, chemins d'exploitation, mitoyenneté	7h CM	

2	Vendredi 29 janvier 2027	Transmission de l'entreprise agricole et fiscalité (I)	7h CM
3	Vendredi 5 février 2027	Revenus agricoles (I) Bénéfices agricoles	7h CM
4	Vendredi 12 février 2027	Revenus agricoles (II) Impôt sur les sociétés	7h CM
5	Vendredi 26 février 2027	Transmission de l'entreprise agricole et fiscalité (II)	7h CM
6	Vendredi 5 mars 2027	Approche globale de la transmission d'une exploitation agricole (II)	7h CM
7	Vendredi 12 mars 2027	IFI - TVA appliquée à l'agriculture	7h CM
8	Vendredi 26 mars 2027	Vente d'un bien rural : droits de préemption à finalité environnementale	7h CM
9	Vendredi 16 avril 2027	Pesticide et transition agroécologique	7h CM
10	Vendredi 23 avril 2027	Droit des énergies renouvelables	7h CM

11	Vendredi 4 juin 2027	La maîtrise du foncier et la réglementation en matière de plantations viticoles	7h CM
12	Vendredi 11 juin 2027	Enjeux économiques, sociétaux et environnementaux	3,5h CM
		La conformité de la production au cahier des charges : formalités déclaratives et contrôle interne & externe	3,5h CM
13	Vendredi 18 juin 2027	Communication et publicité autour du vin	3,5h CM

		La réglementation : étiquetage - mentions obligatoires & facultatives	3,5h CM	
14	Jeudi 24 juin 2027	Valorisation des produits viticoles (AOP, IGP)	7h CM	
15	Vendredi 25 juin 2027	La transmission de l'exploitation viticole	7h CM	
16	Jeudi 1 juillet 2027	Droit de la RSE viticole	3,5h CM	
		Les sociétés vitivinicoles	3,5h CM	
17	Vendredi 2 juillet 2027	La traçabilité de la production : déclarations à la Douane et procédure d'un contrôle de cave	7h CM	
18		Examen écrit		

VI – EQUIPE PEDAGOGIQUE

- **Enseignants de l'Université Bourgogne Europe (nom, grade, nombre d'heures assurées)**

Benjamin Travely Maître de conférences associé	7h CM
Hubert Bosse-Platière, Professeur à l'Université Bourgogne Europe	7h CM

- **Professionnels (nom, fonctions, entreprise, nombre d'heures assurées)**

Sandrine Besson, Responsable du service rural au CRIDON LYON	14h CM
Julien Forget, Avocat à Lyon	14h CM
Maud Borgniet, Juriste, AS Seine-Maritime	7h CM
Marie-Thérèse Sanchez-Bierry, Directrice générale adjointe du CERFrance Gascogne Occitanie	7h CM
Inès Bouchema Docteur en droit	7h CM
Bernadette Le BautFerarrese, Professeur à l'Université de Lyon 3	7hCM

Aurélie Lucas, Juriste, FDSEA 71	7hCM
Frédéric Rocheteau,	3,5h CM

Avocat aux Conseils	
Pierre du Couëdic, Délégué Général de l'Union des producteurs et élaborateurs de Crémant de Bourgogne	3,5h CM
Michel Desilets Avocat au barreau de Lyon	7h CM
Denis Rochard, Maître de conférences à l'Université de Poitiers	7h CM
Manon Sahut, Doctorante, Université Bourgogne Europe	7h CM
Ronan Raffray, Professeur Université Bordeaux,	7h CM
Francis Bravo, Juriste CERFrance Rhône et Lyon	3,5h CM
Fabien Barthe, Avocat au barreau de Rennes	3,5h CM

VII – EVALUATION

- **Modalités de contrôle des connaissances (période, type d'examen, mémoire, nombre de sessions…)**

Examen écrit, 2heures : cas pratique

Session de rattrapage prévue 1 mois après la première session.

- **Méthode d'évaluation des enseignements**

Après chaque session de formation, il est demandé aux étudiants de remplir un questionnaire d'évaluation des enseignements (contenu, modalités d'apprentissage, durée de la formation)

VIII – BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Nombre d'étudiants ou stagiaires : …5…….

Les dépenses sont largement couvertes par le Master 2 mention droit des affaires parcours droit rural

Dépenses	**0**
1. Frais pédagogiques	
▪ **titulaires**	
- heures de cours	**10h CM** **650,00 euros**
- heures de travaux dirigés	
- autres (encadrement pédagogique)	**10h CM** **650,00**
- cotisations sociales	
▪ **non titulaires**	
- heures de cours	
- heures de travaux dirigés	
- autres (encadrement pédagogique) surveillance des examens	**130,00**
- cotisations sociales	
Augmentation prévisionnelle des taux	
2. Frais de fonctionnement	
▪ **frais de déplacement et d'hébergement**	
- déplacements (nbre de kms)	
- péages	
- Train /TGV - PARIS	
- Train : autres	
- avion	
- repas et accueil	
- hôtels	
▪ **autres frais** (reprographie, publicité)	**500,00**
3. Frais administratifs	
▪ **Université Bourgogne Europe**	
▪ **autres**	
TOTAL DEPENSES	**1930**

Recettes	
1. Recettes de formation	
▪ **Droits spécifiques de formation (droits d'inscription exclus)**	**816 euros**
▪ **conventions**	
▪ **contrats de formation**	
▪ **subventions**	
TOTAL RECETTES	**4 080 euros**

- **Droits d'inscription :** selon les droits d'inscription fixés par l'UBE pour les DU selon le niveau (Délibérations CA du 10/07/2018 – 9/07/2019 – 22/11/2019)

Niveau DU	Tarif plein DU	Tarif réduit DU lors d'une inscription complémentaire
DU de niveau master	256 €	168 €

- Frais spécifiques de formation selon budget ci-dessus (toute modification de tarif doit passer au Conseil d'Administration) : 832,00 €

DATE ET SIGNATURE DU
RESPONSABLE DE LA FORMATION :

10 mars 2026

DATE ET SIGNATURE DU SEFCA :
(si formation proposée en FC)

DATE ET AVIS DES INSTANCES
DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

date :

avis :

DATE ET SIGNATURE DU
DIRECTEUR DE LA COMPOSANTE,
DE RATTACHEMENT

Commission de la pédagogie du :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (exerçant les compétences de la CFVU) :

Date :

Avis :

Conseil d'Administration de l'Université :

Date :

Délibération :

Niveau :	**DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU)**					
Secteur disciplinaire :	Droit privé					
Intitulé :	DU Droit rural notarial – option fiscalité agricole et droit de la vigne et du vin					
Volume horaire étudiant :	119 h	h	h	h	2 h	h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	stage ou projet	Evaluations	Total
Dispensé en :	X☐ formation initiale		☐ formation continue			
Alternance proposée :	☐ contrat de professionnalisation					
Modalités d'enseignement :	X☐ présentiel		X☐ distanciel au choix			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique- Gestion administrative formation continue
Christelle Coutant-Lapalus Grade : Professeure de droit privé, université Bourgogne Europe christelle.coutant-lapalus@ube.fr	Amandine Baumont Secrétaire pédagogique - Pôle notariat Bureau n°216 Bâtiment Droit/Lettres - 4 Bd Gabriel 21000 DIJON 03 80 39 53 56 amandine.baumont@ube.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR DSEP

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Acquérir une formation diplômante dans un domaine de spécialité du droit notarial qu'est le droit rural et plus précisément dans le domaine de la fiscalité agricole et du droit de la vigne et du vin.

■ Compétences acquises et débouchés :

L'obtention du DU Droit rural notarial, option espace rural et droit de l'environnement permet à un étudiant du Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN) qui a validé les 3 périodes de formation d'être dispensé de rapport de stage ou de mémoire. Sous réserve d'avoir suivi 24mois de stage et de pouvoir produire un certificat de fin de stage,

l'étudiant ayant réussi avec succès le DU sera diplôme des études supérieures de notariat. Il pourra ainsi exercer la profession de notaire.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ public :

Etudiants inscrits en Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN)

■ pré-requis :

Avoir validé les 3 périodes du DESN :
la période 1 : LE NOTAIRE, OFFICIER PUBLIC ET MINISTÉRIEL ;
la période 2 : LE NOTAIRE, EXPERT JURIDIQUE ;
et la période 3 : LE NOTAIRE, ENTREPRENEUR.
Ne pas être titulaire d'un Master 2 de droit rural.

■ processus de sélection pédagogique et de recrutement :

en formation initiale : Etude de la candidature sur dossier par le directeur du DESN de l'UBE

en formation continue : DU non ouvert à la formation continue

Organisation et descriptif de la formation :

Durée de la formation :

Lieu de la formation : Site délocalisé de Mâcon

Rythme de la formation : 15 journées de cours, principalement le vendredi, en moyenne une journée par semaine

■ **Programme**

Intitulé enseignement	CM	TD	TP	Total	Type éval (1) Session 1	Durée épreuve	Type éval (1) Session 2	Durée épreuve	coeff CT	coeff CC	total coef
Bornage, cadastre, aménagement foncier en milieu rural, chemins ruraux, chemins d'exploitation, mitoyenneté	7								CT		
Transmission de l'entreprise agricole et fiscalité	14								CT		

Revenus agricoles (I) Bénéfices agricoles	14								CT		
IFI - TVA appliquée à l'agriculture	7								CT		
Approche globale de la transmission d'une exploitation agricole	7								CT		
Vente d'un bien rural : droits de préemption à finalité environnementale	7								CT		
Pesticide et transition agroécologique	7								CT		
Droit des énergies renouvelables	7								CT		
La maîtrise du foncier et la réglementation en matière de plantations viticoles	7								CT		
Enjeux économiques, sociétaux et environnementaux	3,5								CT		
La conformité de la production au cahier des charges : formalités déclaratives et contrôle interne & externe	3,5								CT		
Communication et publicité autour du vin	3,5								CT		
La réglementation : étiquetage - mentions obligatoires & facultatives	3,5								CT		
Valorisation des produits viticoles (AOP, IGP)	7								CT		

La transmission de l'exploitation viticole	7								CT		
Droit de la RSE viticole	3,5								CT		
Les sociétés vitivinicoles	3,5								CT		
La traçabilité de la production : déclarations à la Douane et procédure d'un contrôle de cave	7								CT		
TOTAL	119										

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

■ **Modalités d'évaluation (capitalisation/ compensation / redoublement…)** :

● ***Sessions d'examen***

Une épreuve écrite obligatoirement sur le site de l'UBE, à Mâcon d'une durée de 2heures. A titre exceptionnel et sous réserve de prévenir les étudiants 15 jours minimum avant l'épreuve, cell-)ci pourrait avoir lieu sur le site de Dijon.

Si l'étudiant obtient moins de 10/20. Il est autorisé à passer une session de rattrapage dans le mois qui suit l'obtention des résultats. L'épreuve de rattrapage se déroule également sous la forme d'un écrit en présentiel d'une durée de 2heures.

Informations complémentaires :

FICHE PROJET
COMMISSION DE LA PEDAGOGIE

TITRE DU PROJET	DIPLOME UNIVERSITAIRE : EXPERTS JUDICIAIRES
OBJET (décrire le projet succinctement)	Le projet consiste à **créer un Diplôme Universitaire (DU) « Experts Judiciaires » au sein de l'Université Bourgogne Europe (UBE)**, porté par le département Carrières Juridiques de l'IUT de Chalon-sur-Saône, en partenariat avec la **Compagnie des experts judiciaires près la Cour d'appel de Dijon**.
Argumentaire d'opportunité (contexte, besoins…)	**Contexte** L'expertise judiciaire occupe une place essentielle dans le fonctionnement de la justice en apportant aux magistrats les éclairages techniques nécessaires à la résolution de litiges complexes. Dans ce contexte, la réforme issue du décret du 16 juin 2023, modifiant le décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, a renforcé les exigences applicables aux candidats à l'inscription sur les listes d'experts judiciaires. Depuis le 1er janvier 2024, les candidats doivent désormais justifier d'une formation préalable à l'expertise judiciaire portant notamment sur la procédure, la déontologie, le principe du contradictoire, la conduite des missions et la rédaction des rapports d'expertise. Par ailleurs, les juridictions et compagnies d'experts recherchent des formations reconnues et structurées permettant de garantir un niveau homogène de compétences chez les futurs experts. En pratique, les Cours d'appel considèrent favorablement les Diplômes Universitaires dédiés à l'expertise judiciaire ou les formations certifiantes présentant des garanties équivalentes. **Besoins identifiés** Le besoin de formation est avéré au niveau régional. En 2025, 55 candidats ont sollicité une inscription sur la liste des experts judiciaires près la Cour d'appel de Dijon, témoignant d'un flux régulier de nouveaux professionnels souhaitant exercer cette activité. Chaque année, de nouvelles demandes sont enregistrées, constituant un vivier potentiel d'apprenants pour une formation universitaire spécialisée. Malgré cette demande, l'offre de formation demeure limitée sur le territoire. Si plusieurs Diplômes Universitaires dédiés à l'expertise judiciaire existent en France, aucun n'est proposé dans le ressort de la Cour d'appel de Dijon. Les territoires voisins ne disposent pas non plus de DU équivalent, les formations existantes étant principalement organisées par les compagnies d'experts sous la forme de cycles de perfectionnement ou de formations non universitaires. Cette situation génère un déficit d'offre de formation de proximité pour les professionnels de Bourgogne-Franche-Comté souhaitant répondre aux nouvelles exigences réglementaires ou développer leurs compétences dans le domaine de l'expertise de justice. **Opportunité du projet** La création d'un Diplôme Universitaire « Experts Judiciaires » à l'Université Bourgogne Europe répond directement à ce besoin identifié. Elle permettrait : • d'accompagner les professionnels dans la satisfaction des nouvelles obligations réglementaires préalables à leur inscription sur les listes d'experts judiciaires ;

	• de proposer une formation universitaire reconnue, fondée sur les bonnes pratiques de l'expertise judiciaire ; • de renforcer les liens entre l'université, les professionnels de l'expertise et les institutions judiciaires ; • de développer une offre de formation unique sur le territoire de la Cour d'appel de Dijon et attractive à l'échelle régionale ; • de contribuer à la qualité des expertises produites au bénéfice des juridictions et des justiciables. **Conclusion** Le projet de DU « Experts Judiciaires » s'inscrit dans un contexte réglementaire favorable et répond à un besoin clairement identifié par les professionnels et les institutions judiciaires. L'absence d'offre universitaire équivalente dans le ressort de la Cour d'appel de Dijon, combinée à l'existence d'un public potentiel régulier et à l'évolution des exigences d'accès à la fonction d'expert judiciaire, confère à ce projet une réelle pertinence stratégique et un fort potentiel de développement.
Objectifs	**Objectif général** Former des professionnels à l'exercice des missions d'expertise judiciaire en leur apportant les connaissances juridiques, méthodologiques, déontologiques et pratiques indispensables à l'intervention auprès des juridictions, tout en répondant aux exigences de formation préalable désormais requises pour l'inscription sur les listes d'experts judiciaires. **Objectifs pédagogiques** À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de : • Comprendre l'organisation judiciaire française et le rôle de l'expert dans le processus juridictionnel. • Maîtriser le cadre juridique et réglementaire applicable aux expertises judiciaires. • Appliquer les principes déontologiques attachés à la fonction d'expert de justice (indépendance, impartialité, probité et confidentialité). • Conduire une mission d'expertise dans le respect du contradictoire et des droits des parties. • Organiser et piloter les opérations d'expertise, depuis la désignation jusqu'au dépôt du rapport. • Communiquer efficacement avec les magistrats, avocats, parties et autres acteurs de la procédure judiciaire. • Rédiger un rapport d'expertise conforme aux attentes des juridictions et aux exigences procédurales. • Identifier les responsabilités civiles, pénales et disciplinaires susceptibles d'être engagées dans le cadre d'une mission d'expertise. • Développer une pratique professionnelle conforme aux bonnes pratiques reconnues par les compagnies d'experts et les juridictions • Préparer leur candidature à l'inscription ou à la réinscription sur les listes d'experts judiciaires **Objectifs professionnels** • Répondre aux nouvelles exigences réglementaires relatives à la formation des experts judiciaires. • Sécuriser la pratique professionnelle des experts en renforçant leurs compétences procédurales et déontologiques. • Contribuer à l'amélioration de la qualité des expertises remises aux juridictions.

	• Renforcer la professionnalisation et la reconnaissance de la fonction d'expert de justice dans le ressort de la Cour d'appel de Dijon.
Public visé (niveau, nombre…)	**Niveau requis** Le DU « Experts Judiciaires » s'adresse à des professionnels disposant déjà d'une expertise reconnue dans leur domaine d'activité et souhaitant exercer ou développer une activité d'expert judiciaire. Il ne vise pas l'acquisition d'une compétence technique métier, mais la maîtrise du cadre juridique, procédural et déontologique de l'expertise judiciaire. Le recrutement pourra être ouvert prioritairement aux : • titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3 minimum ou équivalent ; • professionnels justifiant d'une expérience significative dans leur domaine d'expertise ; • candidats à l'inscription sur une liste d'experts judiciaires ; • experts judiciaires récemment inscrits souhaitant consolider leurs connaissances ; • professionnels intervenant régulièrement à la demande des juridictions. **Profils concernés** Le DU a vocation à accueillir des professionnels issus de nombreux secteurs, notamment : • bâtiment et construction ; • immobilier ; • comptabilité, audit et finance ; • médecine et professions de santé ; • psychologie et psychiatrie ; • ingénierie et industrie ; • Informatique et numérique ; • agriculture et environnement ; • transports et sécurité ; • traduction et interprétariat ; • assurances et évaluation des dommages ; Plus généralement toute spécialité figurant dans les nomenclatures des experts de justice. **Effectif prévisionnel** Compte tenu du vivier identifié de candidats à l'inscription sur la liste des experts judiciaires près la Cour d'appel de Dijon (55 demandes d'inscription recensées en 2025), ainsi que de l'absence d'offre universitaire équivalente dans le ressort de la Cour d'appel de Dijon, l'effectif prévisionnel peut être estimé entre 10 et 12 stagiaires par promotion, permettant un accompagnement pédagogique de qualité tout en assurant la viabilité économique de la formation.
Modalités pédagogiques (présentiel/distanciel, cours/TD, stage…, modalités d'évaluation,….)	**Méthodes pédagogiques** La formation est construite exclusivement sous la forme de travaux dirigés (TD) afin de privilégier l'acquisition de compétences opérationnelles directement mobilisables dans le cadre des missions d'expertise judiciaire. Les enseignements s'appuient notamment sur : • des études de cas pratiques inspirées de situations réelles ; • des analyses de dossiers d'expertise ; • des mises en situation et simulations d'opérations d'expertise ; • des exercices relatifs au respect du contradictoire et à la conduite des réunions d'expertise ;

	• des ateliers de rédaction de pré-rapports, rapports d'expertise et réponses aux dires ; • des échanges d'expérience avec des magistrats, avocats et experts judiciaires ; • des travaux de groupe favorisant l'analyse et la résolution de problématiques expertales. **Encadrement pédagogique** Les enseignements sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée notamment : • d'enseignants-chercheurs et d'enseignants en droit ; • de magistrats ; • d'avocats ; • d'experts judiciaires expérimentés ; • de professionnels qualifiés intervenant dans le champ de l'expertise de justice. **Stage** Aucun stage n'est prévu dans le cadre du diplôme. La formation est destinée à un public de professionnels disposant déjà d'une expérience significative dans leur domaine d'expertise. Les apprentissages reposent sur l'exploitation de situations professionnelles concrètes et sur le partage d'expériences des intervenants. **Modalités d'évaluation** L'évaluation des acquis s'appuie sur une approche pratique permettant de vérifier la maîtrise des compétences attendues : • réalisation d'études de cas ; • rédaction d'un rapport ou de documents d'expertise ; • analyse de situations professionnelles ; • présentation ou soutenance d'un travail individuel ou collectif ; • contrôle de l'assiduité aux enseignements. **Validation du diplôme** Le Diplôme Universitaire est délivré aux candidats ayant : • satisfait aux exigences d'assiduité ; • validé les évaluations prévues ; • démontré leur aptitude à conduire une mission d'expertise judiciaire dans le respect du cadre juridique, procédural et déontologique applicable.
	Les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévoient-elles une compensation entre toutes les UE? ☑ oui ☐ non Si non, indiquer les modalités applicables ?
Calendrier (dates de début/fin, organisation hebdo/mensuelle…	**Organisation de la formation** Le DU « Experts Judiciaires » est dispensé intégralement en présentiel selon une approche professionnalisante favorisant les échanges entre les participants et les intervenants. **La formation représente un volume global de 56 heures**, organisées à raison d'une journée de formation par semaine (le vendredi) à partir du mois de janvier 2027.
Lieu de mise en œuvre	Le **Diplôme Universitaire « Experts Judiciaires »** sera mis en œuvre au sein de l'**IUT de Chalon-sur-Saône**, composante de l'**Université Bourgogne Europe**

	(UBE), sous le pilotage du département **Carrières Juridiques**. La formation sera organisée en présentiel dans les locaux de l'IUT. La proximité avec les acteurs institutionnels et professionnels de la justice du ressort de la Cour d'appel de Dijon favorisera l'intervention de magistrats, avocats et experts judiciaires dans le cadre des enseignements.
COUT *(cf joindre fiche budgétaire détaillée)*	Le DU « Experts Judiciaires » est construit sur un modèle de coût complet intégrant l'ensemble des charges pédagogiques, administratives et structurelles de la formation. La gestion financière et budgétaire sera assurée par le SEFCA de l'Université Bourgogne Europe. Selon les hypothèses retenues dans la fiche budgétaire annexée, l'équilibre économique du diplôme est atteint à partir de **12 stagiaires inscrits**.

COMPOSANTE(S) DE REFERENCE	IUT DE CHALON SUR SAONE
Responsable pédagogique (nom, coordonnées)	Anne Laure MAZAUD Cheffe du département Carrières Juridiques Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles Membre du CID (EA 7531) 1 allée des Granges Forestiers 71100 Chalon-sur-Saône Tel : 06 59 73 54 85
Organisation administrative (nom, coordonnées)	Julie PINTO SEFCA Maison de l'Université 21 000 Dijon
Partenaire(s) (le cas échéant)	Compagnie d'Experts et Experts Médiateurs de Justice près la Cour d'appel de Dijon
Validation politique (nom du VP de référence)	Cédric DEMONCEAUX
Date de validation par le conseil de composante	24 juin 2026

Porteur du projet qui assurera la présentation en CP et, le cas échéant, en CFVU	Anne Laure MAZAUD – IUT Chalon sur Saône Si besoin : Francis GIRARD – Vice-Président en charge des formations - Compagnie d'Experts et Experts Médiateurs de Justice près la Cour d'appel de Dijon

Avant transmission, merci de vous assurer de la conformité des propositions avec le Code de l'Education et le référentiel commun des études UBE, notamment :

- *Pour les stages, Code de l'Education article L124-1 à L124-20*
 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000029233447/
- *Pour la langue utilisée pour les enseignements, Code de l'Education article L121-3*
 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027747711/

- *Pour les modalités d'évaluation des enseignements et le fonctionnement des jurys, référentiel commun des études : Lien intranet*

SERVICE COMMUN
DE FORMATIONS CONTINUE
ET PAR ALTERNANCE (SEFCA)
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE EUROPE

Note d'opportunité : DU Experts Judiciaires

Description du projet		
Création d'une Formation ☐	Adaptation d'une Formation ☐	Modularisation d'une formation ☐

Niveau de formation	
Type de formation :	*Diplôme Universitaire*
Commanditaire :	*Anne-Laure MAZAUD - IUT Chalon-sur-Saône*
Secteur professionnel :	*Secteur judiciaire*
Public visé :	
Date d'ouverture souhaitée :	*janv-27*

Problématique et contexte :

À la suite d'une réunion avec le CNCEJ (Conseil national des compagnies d'experts de justice), M. Éric Pilatte, président de la Compagnie des experts judiciaires de Dijon, accompagné de M. Nicolas Marquet, vice-président pour la Côte d'Or, ont exprimé le souhait de mettre en place un Diplôme Universitaire (DU) « Expertises de justice » en collaboration avec l'UBE. Ils ont informé de cette initiative M. Alain Châteauneuf, Premier président de la Cour d'appel de Dijon, ainsi que Mme Chloé Garnier, juge au Tribunal judiciaire de Dijon, lors d'échanges informels. Cette démarche a été favorablement accueillie, en ce qu'elle s'inscrit dans une logique de bonnes pratiques et vise à renforcer les connaissances nécessaires à l'exercice des missions d'expertise.
Ne disposant pas d'un interlocuteur identifié au sein de l'UBE, M. Nicolas Marquet s'est rapproché de M. Francis Girard, vice-président en charge des formations pour la Compagnie des experts judiciaires près la Cour d'appel de Dijon et enseignant à l'IUT de Chalon-sur-Saône, afin d'obtenir un contact approprié. Souhaitant ne pas porter directement ce projet, M. Francis Girard a alors sollicité le département Carrières Juridiques de l'IUT de Chalon-sur-Saône, représenté par Mme Anne Laure MAZAUD cheffe de département.

Enjeux et potentiel du projet :

Selon l'article 10 du décret du 23 décembre 2004 modifié par décret n° 2023-468 du 16 juin 2023 : toute demande d'inscription sur une liste d'experts judiciaires doit désormais justifier d'une formation préalable à l'expertise avant la dépose du dossier de demande d'expert. Le texte ne cite pas un diplôme précis, mais impose une formation spécifique à l'expertise judiciaire (procédure, déontologie, rôle de l'expert, contradictoire, rédaction du rapport)
Entrée en vigueur : 1er janvier 2024
En pratique, les cours d'appel attendent :
- un DU universitaire "expertise judiciaire"
- ou une formation certifiée sérieuse et reconnue

En 2025, 55 experts ont demandé leur inscription sur la liste d'experts judiciaires près la Cour d'appel de Dijon. Chaque année il y a des demandes d'inscriptions nouvelles.
Il y a donc un vivier de candidats potentiels certains.

Analyse de l'existant :

Il existe 10 DU Experts judiciaires en France.

Autour du ressort de la CA de Dijon :
Lyon : pas de DU, mais un centre de formation spécifique animé par la Compagnie des experts de Justice de Lyon.
Besançon : pas de DU, mais formation proposée par la compagnie des experts près la Cour d'appel de Besançon
Paris : pas de DU, formation proposée par l'Union des compagnies d'experts près la Cour d'appel de Paris.
Conclusion : d'un point de vue géographique, il serait pertinent d'ouvrir un DU expert judiciaire dans le ressort de la CA de Dijon, car inexistant sur tout ce territoire, mais également inexistant aux alentours proches

Organisation prévue :

La formation sera de 56h et se déroulera un vendredi toutes les semaines à partir de début janvier 2027.

Etude de faisabilité :

Faisabilité Technique, économique et budgétaire ou calendaire :

Le projet de Diplôme Universitaire " Experts Judiciaires " présente des conditions de faisabilité favorables sur les plans technique, économique, budgétaire et calendaire. Porté par le déportement Carrières Juridiques de l'IUT de Chalon-sur-Saône, il s'appuie sur des moyens pédagogiques et matériels déjà disponibles ainsi que sur l'intervention de professionnels qualifiés issus du monde judiciaire (experts judiciaires, magistrats, avocats et universitaires). La formation, organisée en présentiel sous forme de travaux dirigés, est particulièrement adaptée aux objectifs de professionnalisation visés.

Sur le plan économique, le projet répond à un besoin croissant lié aux nouvelles obligations de formation préalable à l'expertise judiciaire. L'existence d'un vivier régulier de candidats à l'inscription sur les listes d'experts judiciaires, combinée à l'absence de Diplôme Universitaire similaire dans le ressort de la Cour d'appel de Dijon, constitue un facteur favorable à l'attractivité et à la pérennité de la formation.

Lo gestion administrative, financière et budgétaire sera assurée par le SEFCA de l'Université Bourgogne Europe, garantissant un suivi rigoureux du dispositif et de son équilibre économique.

Enfin, le calendrier prévisionnel est compatible avec une ouverture au 1er janvier 2027. Le format retenu, soit 56 heures de formation à raison d'une journée par semaine, facilite l'accueil de professionnels en activité tout en assurant une organisation souple et maîtrisée. L'ensemble de ces éléments conforte la pertinence et la viabilité du projet.

Risques et facteurs clefs de succès :

Les principaux risques concernent le lancement de la formation et l'atteinte d'un effectif suffisant lors des premières promotions, ainsi que la mobilisation des intervenants professionnels. Néanmoins, ces risques sont largement compensés par plusieurs facteurs favorables : un besoin réglementaire nouvellement renforcé, un vivier identifié de candidats, l'absence d'offre universitaire concurrente sur le territoire, le soutien des acteurs judiciaires locaux et l'accompagnement du SEFCA pour la gestion administrative et financière. Ces éléments constituent des atouts majeurs pour la réussite et la pérennisation du DU « Expertises de justice ».

Avis du RP :

Mme Anne-Laure MAZAUD
Cheffe de Département
Carrières Juridiques
IUT CHALON-SUR-SAONE

Avis du Directeur de composante :

Date : le 16 juillet 2026
Avis : Favorable

Le Directeur de l'IUT
de Chalon-sur-Saône
Gianni PILLON

Avis du Directeur du SEFCA :

Date : le 16/07/26
Avis : Favorable

Philippe THOMAS
Directeur
Service Commun de Formations Continue et par Alternance

F084B

Déterminaton du cout d'une action de formation continue avant ouverture

Le cout d'une action de formation : calcul		Volume prévu à l'ouverture de la formation
	Heures de formation prévu (AMETYS)	56
	Nombre d'étudiants prévu	10
	NPEC	1700

		montant de base prévu à l'ouverture
Montant total ressources	Dispositif X (apprentissage, ou C. Professionnalisation, Formation continue,...)	17 000,00

	Typologie de dépenses		montant de base	Coût à l'ouverture de la formation
Partie pédagogique	Face à face pédagogique	Cout moyen d'une heure d'enseignement	187,00 €	10 472,00 €
	Contribution au face à face pédagogique	Responsabilité pédagogique	10 h	1 815,00 €
		Frais moment de convivialité (accueil/remise de diplôme)		400,00 €
		frais de déplacement	Somme prévisionnelle	1 500,00 €
Cout indirect pédagogique	Frais complémentaire lié à l'utilisation de moyens particuliers	Matériel		
		Technicien de laboratoire		
	Autre	Secretariat pédagogique		
Gestion administrative	Traitement administratif SEFCA	Gestion total d'un dossier	19% du montant total des ressources	3 230,00 €
		ou Gestion en lien avec un partenaire (comm CFA porteur)	350€/dossier	
	Charges de la composante	Administrative/ scolarité		
	Charges générales uB	Traitement administratif Services Centraux	8 % du montant total des ressources	1 360,00 €
		Participation aux charges générales de l'uB		

Coût total de l'action	Coût complet moyen d'une action pour l'Université de Bourgogne		18 777,00 €
		Coût par étudiants	1 877,70 €

Bilan coût complet : -1 777,00 €

Equilibre : à 12 avec un bénéfice de 705 euros
à 13 avec un bénéfice de 1946 euros

Eléments informatifs de prise de décision du coût horaire :

Taux moyen pour 10 DU Universitaires = 21,04
Taux le + haut : 37,50
Taux le + bas : 13,69

Taux moyen pour 8 formations privées : 51,25
Taux le + haut : 90
Taux le + bas : 4,80

Taux moyen Universitaire + privées : 36,15

Coût proposé 1700 euros soit 1700/56 = 30,36

Le calcul du reversement aux composante d'une action de formation

		montant de base à
Montant total ressources	Dispositif X (apprentissage, ou C. Professionnalisation, Formation continue,...)	17 000,00 €

Calcul des imputations			montant de base	Coût prévu à l'ouverture
Partie pédagogique	Face à face pédagogique : imputation	Cout moyen d'une heure d'enseignement	60,50 €	3 388,00 €
	Responsabilité pédagogique	10h	60,50 €	605,00 €
Gestion administrative	Traitement administratif SEFCA	Gestion total d'un dossier	19% du montant total des ressources	3 230,00 €
	Charges générales	Traitement administratif Services Centraux	8 % du montant total des ressources	1 360,00 €
		Montant total des prélèvements		8 583,00 €

Reversement à la composante	Montant total des ressources - montant total des prélèvements	8 417,00 €

UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

FICHE PROJET

COMMISSION DE LA PEDAGOGIE

TITRE DU PROJET	**Formation Courte :** **Patient-Partenaire-Formateur Perfectionnement (PPF2)**
OBJET	Les patients-partenaires sont de plus en plus sollicités pour intervenir auprès de différents publics au sein des associations, des écoles et des universités dans le cadre de la formation initiale ou continue des professionnels de santé. Cette formation est le perfectionnement de la formation courte mise en place en 2021
Argumentaire d'opportunité	En 2021, l'équipe porteuse du projet, en lien avec l'UMDPCS et la filière de santé AnDDI-Rares, a mis en place une formation courte « Patient-Partenaire-Formateur », destinée aux patients-partenaires souhaitant co-construire et/ou co-animer une formation avec un enseignant et/ou un professionnel de santé. Cette formation répondait à un besoin, car, s'il existe des formations de patients-partenaires, la plupart portent sur l'accompagnement des patients et ne visent pas à développer ou renforcer leur savoir-faire et leur savoir-être pédagogique. Elle permettait aux patients-partenaires-formateurs d'intervenir devant différents publics (patients, association de patients, médecins, et étudiants en santé) en s'appuyant sur des techniques pédagogiques appropriées. A ce jour, plus de 50 Patients partenaires formateurs ont été formés sur 5 promotions, et il se dégage un besoin, exprimé par les participants, **d'une offre de perfectionnement pour pousser plus loin les apprentissages pour optimiser les méthodes de co-animation.**
Objectifs	**Positionnement en tant que Patient Partenaire Formateur dans la formation** • S'inscrire comme co-acteur reconnu dans les équipes pédagogiques • Développer une posture de partenariat avec les médecins et enseignants • **Co-construction avancée avec les professionnels de santé** **Développement pédagogique approfondi** • Concevoir et piloter un module de formation complet • Utiliser des méthodes pédagogiques adaptées • Former d'autres patients-partenaires et assurer la dynamique et la pérennité du réseau

	Travail interprofessionnel • Ajuster sa formation à différents publics médicaux • Gérer des situations complexes • Travailler et affirmer sa posture de patient-partenaire **Évaluation et impact** • Co-développer des outils d'évaluation pertinents • Mesurer l'impact des interventions
Public visé	Ouverte aux Patients Partenaires Formateurs (PPF) ayant déjà suivi la formation initiale ou ayant une expérience préalable en tant que PPF. Entre 12 et 15 PPF formés par an
Modalités pédagogiques (présentiel/distanciel, cours/TD, stage... , modalités d'évaluation,)	**21 heures d'enseignement en présentiel sur 1 année universitaire** **Méthodes pédagogiques** • Ateliers participatifs, pédagogie active • Mises en situation et jeux de rôle • Co-construction en groupe • Retours d'expérience croisés patients / professionnels • Approche narrative
	Les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévoient-elles une compensation entre toutes les UE? D oui D non Si non, indiquer les modalités applicables ? **Attestation de participation à l'issue de la formation**
Calendrier	Année 2026/2027 - dates non définies à ce jour
Lieu de mise en œuvre	UFR SANTE –DIJON

COUT *(cf joindre fiche budgétaire détaillée)*	600 € DOSSIER HABILITATION COMPRENANT BUDGET JOINT

COMPOSANTE(S) DE REFERENCE	**UFR SANTE DIJON**
Responsable pédagogique	**Pr Laurence Olivier Faivre,** Professeur des Universités, Université de Bourgogne Europe - Praticien Hospitalier, Génétique Médicale, CHU Dijon et DPPF
Organisation administrative	**UMDPCS – DEPARTEMENT SANTE DU SEFCA**
Partenaire(s)	FILIERE AnDDI- Rares
Validation politique	**M DEMONCEAUX**
Date de validation par le conseil de composante	30/06/2026

Porteur du projet qui **assurera la présentation en CP et, le cas échéant, en CFVU**	**PR ZWETYENGA**

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

Formation Courte : Patient-Partenaire-Formateur Perfectionnement (PPF2)

Identification de la demande

UFR Sciences de Santé

Date de mise en place de la formation : Année universitaire 2026-2027

Evolution de la formation
Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ?
OUI ☐ NON ☒

Responsable

Pr Laurence Olivier Faivre, Professeur des Universités, Université de Bourgogne Europe - Praticien Hospitalier, Génétique Médicale, CHU Dijon et DPPF

Présentation

Les patients-partenaires sont de plus en plus sollicités pour intervenir auprès de différents publics au sein des associations, des écoles et des universités dans le cadre de la formation initiale ou continue des professionnels de santé.

En 2021, l'équipe porteuse du projet, en lien avec l'UMDPCS et la filière de santé AnDDI-Rares, a mis en place une formation courte « Patient-Partenaire-Formateur », destinée aux patients-partenaires souhaitant co-construire et/ou co-animer une formation avec un enseignant et/ou un professionnel de santé.

Cette formation répondait à un besoin, car, s'il existe des formations de patients-partenaires, la plupart portent sur l'accompagnement des patients et ne visent pas à développer ou renforcer leur savoir-faire et leur savoir-être pédagogique.

Elle permettait aux patients-partenaires-formateurs d'intervenir devant différents publics (patients, association de patients, médecins, et étudiants en santé) en s'appuyant sur des techniques pédagogiques appropriées. A ce jour, plus de 50 Patients partenaires formateurs ont été formés sur 5 promotions, et il se dégage un besoin, exprimé par les participants, d'une offre de perfectionnement pour pousser plus loin les apprentissages pour optimiser les méthodes de co-animation.

Objectifs de la formation

Positionnement en tant que Patient Partenaire Formateur dans la formation

- S'inscrire comme co-acteur reconnu dans les équipes pédagogiques
- Développer une posture de partenariat avec les médecins et enseignants

Co-construction avancée avec les professionnels de santé

Développement pédagogique approfondi

- Concevoir et piloter un module de formation complet
- Utiliser des méthodes pédagogiques adaptées
- Former d'autres patients-partenaires et assurer la dynamique et la pérennité du réseau

Travail interprofessionnel

- Ajuster sa formation à différents publics médicaux
- Gérer des situations complexes
- Travailler et affirmer sa posture de patient-partenaire

Évaluation et impact

- Co-développer des outils d'évaluation pertinents
- Mesurer l'impact des interventions

Organisation pédagogique

21 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Pratique pédagogique

21 heures en présentiel

Contenu

Modules en présentiel

Accueil et mise en dynamique du groupe (1h)

Module 1 – S'inscrire comme patient-partenaire dans la formation

- Positionnement au sein des équipes pédagogiques
- Rôles, légitimité et cadre d'intervention
- Posture de partenariat avec les professionnels de santé

Module 2 – Co-construire avec les professionnels de santé et co-animer une formation

- Construction d'un module de formation (objectifs, déroulé, outils)
- Choix et utilisation de méthodes pédagogiques adaptées
- Articulation savoir expérientiel / savoir médical

Module 3 – Patient-partenaire et réflexivité : se positionner face à son expérience de santé

- Prendre du recul sur son expérience personnelle de la maladie
- Identifier ce qui relève de l'expérientiel transmissible vs. du vécu intime
- Développer une posture réflexive et ajustée dans les espaces de formation
- Prévenir les risques d'épuisement, de sur-exposition ou de confusion des rôles

Module 4 – Co-animer en pratique

- Relais entre intervenants, gestion du temps à deux ou plus
- Posture en présence de l'autre (écoute, soutien, ajustement)

Module 5 – Adapter sa posture aux situations complexes

- Ajustement aux différents publics (étudiants, professionnels, grand public)
- Gestion des situations sensibles ou de désaccord

Module 6 – Transmettre et faire vivre le réseau

- Animer une communauté de pratique de patients-partenaires
- Contribuer à la dynamique et à la pérennité du dispositif

Module 7 – Évaluer et améliorer ses interventions

- Élaboration d'outils d'évaluation
- Mesure de l'impact des actions de formation
- Démarche d'amélioration continue

Conclusion de la formation, clôture et partage

Méthodes pédagogiques

- Ateliers participatifs, pédagogie active
- Mises en situation et jeux de rôle
- Co-construction en groupe
- Retours d'expérience croisés patients / professionnels
- Approche narrative

Public

Public visé : Ouverte aux PPF ayant déjà suivi la formation initiale ou ayant une expérience préalable en tant que PPF.

Sélection par le comité pédagogique
Etude des dossiers de candidature : lettre de motivation

	2027	2028	2029	2030
Effectifs attendus	10	10	10	10

Effectif pédagogique minimum : 8 Effectif pédagogique maximum : 15

Validation de la formation

Attestation de participation à l'issue de la formation.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquêtes de satisfaction : à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Pr L. OLIVIER FAIVRE, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Génétique Médicale, CHU Dijon

Professionnels

Mme Dominique JEANNELLE BABIC, Formatrice, Consultante en RH et en transition professionnelle, Dijon
Dr Amélie CRANSAC, MCU-PH
Dr Caroline RACINE, Praticien Hospitalier Universitaire

Représentant d'association de patients
Mme Elisabeth CUDRY, représentante d'association de patients, Vaincre les Maladies Lysosomales

Autres enseignants et/ou professionnels de santé

Différents patients partenaires issus ou non d'associations de patients

TARIF

- **Droits pédagogiques :** 600 €
- **Point mort** (nombre d'apprenants) : 12

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :
Date :
Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire	Conseil d'Administration de l'Université
Date : Avis :	Date : Avis :

Nom du diplôme :	PATIENT PARTENAIRE FORMATEUR 2 - 2026-2027					N° EOTP :		
						Année univ	Année civile	Année civile
						2026-2027	2026	2026
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION			**Nombre**	**12**	**Tarif**	**7 200,00 €**	**0,00 €**	**7 200,00 €**
70	Conventions de formation	Plein tarif	**12**	à	**600 €**	7 200,00 €	0,00 €	7200,00
			0	à	**- €**	0,00 €	0,00 €	0,00
			0	à	**- €**	0,00 €	0,00 €	0,00
			0	à	**- €**	0,00 €	0,00 €	0,00
		Autres	**0**	à	**- €**	0,00 €	0,00 €	0,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION						**2 702,00 €**	**0**	**2702**
INVESTISSEMENT						**0,00 €**		**0,00 €**
21	Achat de matériel > 800 € HT	**Cf tableau AMORTISSEMENT**				0,00 €		0,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT						**1 400,00 €**	**0,00 €**	**1 400,00 €**
60	**Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
61	**Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
62	**Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)**					1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €
6288	**Conventions de partenariat**							
65	**Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions…)**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	**Charges financières**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	**Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	**Dotation aux amortissement & aux provisions**	*Achat :*				0,00 €		0,00 €
SALAIRES LIES A LA FORMATION						**1 302,00 €**	**0,00 €**	**1 302,00 €**
641	Personnel administratif (secrétaire)	Salaire annuel non chargé				0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique		0,0	h à	**46,00 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé…)		21,0	h à	**62,00 €**	1 302,00 €	0	1 302,00 €
	Charges sur rémunération vacataires				**43,37%**	432,39 €	0,00 €	432,39 €
PRELEVEMENT UMDPCS					**56%**	***4 032,00 €***	**0,00 €**	***4 032,00 €***
S	Participation aux salaires UMDPCS			26%	7 200,00 €	1 872,00 €	0,00 €	1 872,00 €
F	Participation au fonctionnement UMDPCS			3%	7 200,00 €	216,00 €	0,00 €	216,00 €
F	Fonds de mutualisation et développement			4%	7 200,00 €	288,00 €	0,00 €	288,00 €
F	Reversement UFR des Sciences de santé			15%	7 200,00 €	1 080,00 €	0,00 €	1 080,00 €
F	Reversement à l'université de Bourgogne			8%	7 200,00 €	576,00 €	0,00 €	576,00 €
Excédent de gestion ou déficit						**466,00 €**	**0,00 €**	**466,00 €**

Signature pour approbation du budget			Etabli le :
Directeur UM DPCS	**Responsable administratif**	**Responsable pédagogique**	**Responsable formation UMDPCS**
N. ZWETYENGA		**L FAIVRE**	

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2026-2027	**21**
Nombre d'heures AC 2025 :	0
Nombre d'heures AC 2026 :	21

DONNEES BUDGETAIRES Année	**2026**
RECETTES	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	**0,00 €**
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	**0,00 €**
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	**0,00 €**
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	**0,00 €**

DONNEES BUDGETAIRES Année	**2026**
RECETTES	7 200,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	3 560,00 €
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	**869,61 €**
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	**432,39 €**
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	**1 250,31 €**
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	**621,69 €**

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	**0**
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé…)	
Heures payées	**21**
Autres heures de formation (e-learning)	
Heures réalisées	**0**
TOTAL HEURES REALISEES	**21**

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	466,00 €
Reliquat	466,00 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)

Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2026
					-2026
					-2026
					-2026
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne
N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21
UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : claude-henri.cunit@u-bourgogne.fr

UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

FICHE PROJET

COMMISSION DE LA PEDAGOGIE

TITRE DU PROJET	**DIU Génétique et Psychiatrie des Maladies Rares :** **vers une pratique intégrée (GENPSY)**
OBJET	Face à la complexité diagnostique, à l'hétérogénéité clinique et aux enjeux d'accompagnement des maladies rares, **ce Diplôme Inter-Universitaire (DIU) vise à proposer une formation pluridisciplinaire intégrant génétique, psychiatrie, sciences cognitives et interventions éducatives** **Ce DIU regroupe les Universités suivantes :** Université de Bourgogne Europe Université Claude Bernard Lyon 1
Argumentaire d'opportunité	Ce DIU est construit en cohérence avec les priorités nationales portées par le Plan National Maladies Rares 4, il offrira un cadre structuré pour renforcer les compétences spécifiques dans le champ des maladies rares, améliorer les parcours de soins et favoriser les échanges entre acteurs du territoire.
Objectifs	**Ce DIU est construit autour de cinq blocs de compétences principaux :** (1) Avoir des connaissances générales sur les maladies rares et leur structuration en France (2) Participer au diagnostic génétique et psychiatrique des personnes concernées (3) Evaluer de manière globale la personne concernée par une maladie rare (4) Accompagner les personnes concernées en proposant des préconisations adaptées (5) Prendre en compte les dimensions scientifiques, partenariales et sociétales. Les blocs de compétences- compétences professionnelles métiers et objectifs pédagogiques sont détaillés dans le dossier d'habilitation joint

Public visé	Médecins, pharmaciens, dentistes, kinésithérapeute Interne en médecine (dès la phase socle), en pharmacie et en odontologie Personnels diplômés des autres filières santé : Infirmiers Orthophonistes Psychomotriciens Ergothérapeutes Psychologues cliniciens et neuropsychologues Conseillers en génétique Professionnels des établissements spécialisés et services d'éducation, de soins et d'accompagnement (exemples : éducateur spécialisé, assistante sociale, enseignant en Activité Physique Adapté (APA)…) Ce DIU est ouvert à toute personne intervenant dans le champ des maladies rares et détentrice d'un niveau Licence ainsi qu'à certains professionnels en dehors des catégories sus-citées qui présentent les prérequis (selon l'appréciation de la commission pédagogiques et sur décision du responsable)
Modalités pédagogiques	**100 heures d'enseignement sur 1 année universitaire sur 5 modules** dont : 80 heures d'enseignement théorique 20 heures de stage. **Pratique pédagogique** 2 sessions réalisées en présentiel 3 Sessions réalisées en distanciel La participation au Congrès National annuel GENOPSY est obligatoire. **Outils pédagogique utilisés :** - Visioconférence (Teams, zoom, etc…) : Cours Magistraux, Wooclap -Simulation relationnelle -Enseignement pratique : atelier, travail en groupe, validation des acquis

	Evaluation : Pré test/Post test (note sur 10) Simulation Relationnelle (note sur 10) Note globale sur 20. Validation si note ≥ 10/20 **Présence** : La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (absence pouvant être autorisée sur justificatif). La participation au congrès annuel GENOPSY est également obligatoire.
Calendrier	Année Universitaire 2026/2027 – non encore défini
Lieu de mise en œuvre	**UFR SANTE –DIJON**
COUT *(cf joindre fiche budgétaire détaillée)*	1 500 euros 500 euros pour les internes DOSSIER HABILITATION COMPRENANT BUDGET JOINT
COMPOSANTE(S) DE REFERENCE	**UFR SANTE DIJON**
Responsable pédagogique	Dijon : Dr Raphaëlle MOTTOLESE, PHU Université de Bourgogne Europe, Pédopsychiatre – CHU Dijon Bourgogne Service de Génétique Génopsy Dijon Lyon : Pr Caroline DEMILY, PU-PH Université Claude Bernard Lyon 1 Spécialité : Psychiatrie, UFR de rattachement : Lyon Sud
Organisation administrative	**UMDPCS – DEPARTEMENT SANTE DU SEFCA**
Partenaire(s)	

Validation politique	**M DEMONCEAUX**
Date de validation par le conseil de composante	**30/06/2026**
Porteur du projet qui assurera la présentation en CP et, le cas échéant, en CFVU	**PR ZWETYENGA**

UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE

DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER UNE FORMATION

DIU Génétique et Psychiatrie des Maladies Rares : vers une pratique intégrée (GENPSY)

Identification de la demande

UFR ou IUT de rattachement de la formation
UFR Sciences de Santé

Date de mise en place de la formation : Septembre 2026

Evolution de la formation
Envisagez-vous la transformation ultérieure de ce DU en diplôme national ? NON

Responsables

Dijon :

Dr Raphaëlle MOTTOLESE, PHU Université de Bourgogne Europe, Pédopsychiatre – CHU Dijon Bourgogne
Service de Génétique Génopsy Dijon

Lyon :

Pr Caroline DEMILY, PU-PH Université Claude Bernard Lyon 1
Spécialité : Psychiatrie, UFR de rattachement : Lyon Sud

Présentation

Face à la complexité diagnostique, à l'hétérogénéité clinique et aux enjeux d'accompagnement des maladies rares, ce Diplôme Inter-Universitaire (DIU) vise à proposer une formation pluridisciplinaire intégrant génétique, psychiatrie, sciences cognitives et interventions éducatives. Construit en cohérence avec les priorités nationales portées par le Plan National Maladies Rares 4, il offrira un cadre structuré pour renforcer les compétences spécifiques dans le champ des maladies rares, améliorer les parcours de soins et favoriser les échanges entre acteurs du territoire.

Ce DIU est construit autour de cinq blocs de compétences principaux :

(1) **Avoir des connaissances générales** sur les maladies rares et leur structuration en France

(2) **Participer au diagnostic génétique et psychiatrique** des personnes concernées

(3) **Evaluer de manière globale** la personne concernée par une maladie rare

(4) **Accompagner** les personnes concernées en proposant des préconisations adaptées

(5) **Prendre en compte les dimensions scientifiques, partenariales et sociétales**.

Objectifs de la formation

Les objectifs de cette formation sont les suivants, par blocs de compétences et compétences professionnelles :

Bloc de compétences	Compétences professionnelles métiers	Objectifs pédagogiques
Avoir des connaissances générales sur les maladies rares et leur structuration en France	Définir une maladie rare, un TND, un comportement-défi, connaître les spécificités du public dyscommuniquant	Définir une maladie rare
		Définir les grandes classifications en psychiatrie et notamment les TND
		Définir un comportement-défi et d'expliquer les spécificités du public dyscommuniquant
	Expliquer la structuration des maladies rares en France et le contexte sociétal	Expliquer la structuration des maladies rares en France
Participer au diagnostic génétique et psychiatrique des personnes présentant une maladie rare	Expliquer les modalités du diagnostic génétique, psychiatrique et neurodéveloppemental	Expliquer les bases de la génétique nécessaire au diagnostic des maladies rares
		Expliquer les bases de la psychiatrie nécessaire au diagnostic des maladies rares
	Comprendre comment se déroule un entretien psychiatrique et un examen génétique	Réaliser les bases d'un entretien psychiatrique et rechercher les symptômes clés associés au syndrome connu
		Expliquer les bases des tests génétiques d'aujourd'hui
	Comprendre les enjeux d'un diagnostic génétique, psychiatrique ou neurodéveloppemental	Expliquer les modalités et enjeux d'une annonce diagnostique psychiatrique et génétique
Evaluer de manière globale la personne concernée par une maladie rare	Réaliser une recherche bibliographique ciblée	Chercher et restituer l'information bibliographique (PNDS, GeneReviews, Orphanet…)
		Solliciter les partenaires du réseau pour trouver des ressources
	Expliquer et poser des indications d'évaluations fonctionnelles	Conduire une anamnèse développementale

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé - UMDPCS Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - UBE Bâtiment B2
Médecine - 2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny - 21000 DIJON
Déclaration activité : en cours de création - **SIRET : 938 230 612 00369** Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

		Questionner les comorbidités somatiques (douleur, sommeil, transit) et les problèmes liés au vieillissement
		Expliquer les bases et poser les indications des différentes évaluations fonctionnelles (neuropsychologique, en psychomotricité, ergothérapique, communication, sensorielle)
	Centraliser les résultats des évaluations à la suite des avis spécialisés	Faire des liens entre les différentes évaluations demandées
		Réaliser une synthèse des évaluations
	Restituer les évaluations en les intégrant dans le contexte de maladie rare	Restituer les évaluations en adaptant le discours au profil de la personne concernée
		Faire des liens entre l'évaluation et les connaissances syndromiques
Accompagner les personnes concernées par une maladie rare en proposant des préconisations adaptées	Informer la personne concernée et ses aidants de façon bienveillante sur la maladie rare en favorisant l'auto-détermination	Délivrer une information claire et mise à jour sur les connaissances de chaque syndrome
		Savoir adapter son discours en intégrant des techniques de CAA au besoin
		Utiliser des techniques de psychoéducation
	Utiliser les compétences de la personne pour optimiser son parcours social, scolaire, professionnel et sa qualité de vie	Identifier les ressources médicales, médico-sociales et associatives pour l'aide à l'insertion scolaire et professionnelle
		Proposer un dispositif de soins et d'accompagnement adéquat au profil du patient
		Accompagner la transition enfant / adulte
	Connaître les préconisations non-médicamenteuses adaptées	Définir et préconiser les suivis thérapeutiques adaptés en fonction des besoins (ergothérapie, psychomotricité, orthophonie, psychoéducation, remédiation cognitive, entrainement aux habiletés sociales, VIAS etc.)
	Connaître les préconisations médicamenteuses adaptées	Sensibiliser sur les thérapeutiques médicamenteuses en prenant en compte les recommandations syndromiques éventuelles en lien avec la littérature scientifique
	Solliciter les professionnels et/ou les réseaux compétents en fonction des particularités du patient en favorisant la délocalisation et les soins sur site	Identifier son rôle dans le champ des maladies rares
		Orienter vers les réseaux de professionnels investis dans les maladies rares
		Penser à collaborer avec un réseau pluridisciplinaire et partenarial
	Coordonner l'action des différents intervenants dans un projet cohérent	Solliciter une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire ou un coordinateur de parcours
	Accompagner les personnes concernées dans le respect de leurs particularités	Prendre en compte le profil cognitif, psychosocial, fonctionnel et

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé - UMDPCS Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - UBE Bâtiment B2
Médecine - 2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny - 21000 DIJON
Déclaration activité : en cours de création - **SIRET : 938 230 612 00369** Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

		comportemental d'une personne en fonction de son syndrome
Prendre en compte les dimensions scientifiques, partenariales et sociétales	Développer un projet de recherche maladies rares et psychiatrie	Expliquer les enjeux et modalités de la recherche participative
		Donner des exemples de différentes types de recherche existantes
		Nommer les acteurs de proximité investis dans la recherche
	Développer un réseau partenarial	Participer à la déstigmatisation pour favoriser les prises en charge partenariales

Organisation pédagogique

100 heures d'enseignement sur 1 année universitaire sur 5 modules dont :

80 heures d'enseignement théorique

20 heures de stage.

Pratique pédagogique

2 sessions réalisées en présentiel

3 Sessions réalisées en distanciel

La participation au Congrès National annuel GENOPSY est obligatoire.

Outils pédagogique utilisés :

- Visioconférence (Teams, zoom, etc…) : Cours Magistraux, Wooclap
- Simulation relationnelle
- Enseignement pratique : atelier, travail en groupe, validation des acquis

La formation valide-t-elle le DPC ? NON

Contenu

Module 1

Avoir des connaissances générales sur les maladies rares et leur structuration en France

Participer au diagnostic génétique et psychiatrique des personnes présentant une maladie rare

Module 2

Spécificité de l'évaluation des patients concernés par une maladie rare

Spécificités Syndromiques

Module 3

Evaluer de manière globale la personne concernée par une maladie rare

Accompagner les personnes concernées par une maladie rare en proposant des préconisations adaptées

Module 4

Réseau, Organisation et Structuration des Maladies Rares

Module 5

Prendre en compte les dimensions scientifiques, partenariales et sociétales

Simulation Relationnelle

Public

Public visé :

Médecins, pharmaciens, dentistes, kinésithérapeute

Interne en médecine (dès la phase socle), en pharmacie et en odontologie

Personnels diplômés des autres filières santé :

- Infirmiers
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Ergothérapeutes
- Psychologues cliniciens et neuropsychologues
- Conseillers en génétique
- Professionnels des établissements spécialisés et services d'éducation, de soins et d'accompagnement (exemples : éducateur spécialisé, assistante sociale, enseignant en Activité Physique Adapté (APA)…)

Ce DIU est ouvert à toute personne intervenant dans le champ des maladies rares et détentrice d'un niveau Licence ainsi qu'à certains professionnels en dehors des catégories sus-citées qui présentent les prérequis (selon l'appréciation de la commission pédagogiques et sur décision du responsable)

Prérequis :

Diplômes ci-dessus.

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature : scan de diplôme, CV, lettre de motivation

	2026	2027	2028	2029
Effectifs attendus	15	20	20	20

Effectif pédagogique minimum : 10 Effectif pédagogique maximum : 30

Validation de la formation

Evaluation :

Pré test/Post test (note sur 10)

Simulation Relationnelle (note sur 10)

Note globale sur 20. Validation si note ≥ 10/20

Présence : La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (absence pouvant être autorisée sur justificatif). La participation au congrès annuel GENOPSY est également obligatoire.

Méthode d'évaluation des enseignements

Enquête de satisfaction à l'issue de la formation

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Pr Laurence FAIVRE, PU-PH, Généticien, Service de Génétique hôpital d'enfant CHU Dijon

Dr Raphaelle MOTTOLESE, PHU, Pédopsychiatre, Service de Génétique, hôpital d'enfant CHU Dijon

Dr Caroline RACINE, PHU, Généticien, Service de Génétique, hôpital d'enfant CHU Dijon

Dr Eléonore VIORA-DUPONT, CCA, Généticien, Service de Génétique, hôpital d'enfant CHU Dijon

Pr Marc BARDOU, Médecin coordinateur, Module Plurithématique CIC INSERM 1432

& Service d'hépato-Gastroentérologie, CHU de Dijon

Dr Maxime LUU, Praticien Hospitalier, Centre d'Investigation Clinique 1432 Module

Plurithématique & Service de Pharmacologie Médicale CHU Dijon

Dr Ines BEN GUEZALA, Ophtalmologue, CHU- Dijon

Dr Antoine JOURNÉ, Médecin épidémiologiste Assistant Hospitalo-Universitaire, Inserm CIC 1432

- Module Épidémiologie Clinique, CHU Dijon

Professionnels

Monsieur Amir Hassine, Docteur en Pharmacie, Santé Publique, CHU-Dijon

Madame Jenny CORNATON, neuropsychologue, Service de Génétique- hôpital d'enfant CHU Dijon

Madame Helène SFEIR, Psychologue, Service de Génétique- hôpital d'enfant CHU Dijon

Madame Erwana BARBE, Psychomotricienne, Service de Génétique- hôpital d'enfant CHU Dijon

Madame Noémie RELIN, Orthophoniste, Service de Génétique- hôpital d'enfant CHU Dijon

Madame Pauline COSSON, Assistante Sociale, Service de Génétique- hôpital d'enfant CHU Dijon

Madame Johanna MASSOT, Assistante Sociale, Service de Génétique- hôpital d'enfant CHU Dijon

Enseignants Université Claude Bernard Lyon 1

Pr Caroline DEMILY, PU-PH, Psychiatre, Pole HU ADIS, UFR Lyon SUD Lyon

Pr Damien SANLAVILLE, PU-PH, Généticien, Service de Génétique HFME Lyon

Dr Evan GOUY, CCA, Généticien, Pole HU ADIS, UFR Lyon SUD Lyon

Pr Léa PAYEN, Laboratoire de Biologie Médicale Multi Sites Service de Biochimie et Biologie

Moléculaire, Lyon

Dr Aurore CURIE, PH, Neuropédiatre, Neuropédiatrie, HFME Lyon

Professionnels

Dr Pauline BOIROUX, PHC, Pédopsychiatre, Pole HU ADIS, Lyon

Dr Massimiliano ROSSI, PH, Généticien, Service de Génétique HFME Lyon

Dr Amélie CLEMENT, PH, Pédopsychiatre, Psychopathologie du développement HFME Lyon

Dr Guilhem BONAZZI, PH, Psychiatre, Pole HU ADIS, Lyon

Dr Albane PELLUET, PH, Pédopsychiatre, Médecin du Sommeil, Pole HU ADIS,

Lyon

Madame Marie Noelle BABINET, Neuropsychologue, Pole HU ADIS, UFR Lyon SUD Lyon

Madame Elodie PEYROUX, Neuropsychologue, Pole HU ADIS, UFR Lyon SUD Lyon

Madame Gabrielle CHESNOY

Madame Laura TESTONI, Cheffe de projet C.R.M.R coordonnateur national GénoPsy, Lyon

Autres Enseignants ou Professionnels de Santé

Pr Nadia BAHI-BUISSON, PU-PH, Neuropédiatre, AP-HP, Paris

Pr Pierre-Michel LLORCA, PU-PH, Psychiatre, CHU Clermont Ferrand

Pr Clélia QUILES, PU-PH, Psychiatre, CHU de Bordeaux

Pr Anne SAUVAGET, PU-PH, Psychiatre, CHU de Nantes

Pr Gaël NICOLAS, PU-PH, Neurogénéticien, CHU de Rouen

Pr Olivier GUILLIN, PU-PH, Psychiatre, CH du Rouvray

Pr Maité TAUBER, PU-PH, Pédiatre, Université Paul Sabatier, Hôpital de Toulouse

Dr Ana MARUANI, PH, Psychiatre, AP-HP, Paris

Dr Laurence PERRIN, Génétique Médicale, AP-HP, Paris

Dr Céline POIRISER, Génétique, CHU de Reims

Dr Jean-Baptiste ARNOUX, Pédiatre, Hôpital Necker-Enfants Malades, APHP, Paris

Dr Alice GOLDENBERG, PH, Pédiatre Généticienne, CHU de Rouen

Dr Isabelle AMADO, PH, Psychiatre, Pôle Universitaire Paris 15

Madame Flore DERSOIR, Maitre de Conférence en Psychologie, Université Paris Cité

Représentant association de patients

Madame Sandrine Daugy (Association Génération22)

Madame Marie SCHMITT (association ASM17)

Madame Christine CHIROSSEL (Association Prader-Willi France)

Madame Karine JOBARD-GAROU (Association White-Sutton France)

Madame Gwénaëlle SEBILO (GNCHR)

Association Trisomie 21 France

Association X Fragile

Monsieur Gaspard OLIVIER (personne concerné)

Madame Neige GRANADOS (pair-aidante familiale professionnelle)

TARIF

- **Droits administratifs :** selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB / le Ministère

 Droits pédagogiques :

 1 500 euros

 500 euros pour les internes

- **Point mort :** 6 étudiants à 1500 € et 3 internes : Cf. Annexe (fichier Excel)

DATE ET AVIS DES INSTANCES DE L'UNIVERSITE

Conseil de l'UFR :

Date :

Avis :

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Date : Avis :	Conseil d'Administration de l'Université Date : Avis :

Nom du diplôme :	GENETIQUE ET PSYCHIATRIE					N° EOTP :		
						Année univ	Année civile	Année civile
						2026-2027	2026	2027
MONTANT TOTAL DES RECETTES LIEES A LA FORMATION			**Nombre**	**10**	**Tarif**	**10 500,00 €**	**2 625,00 €**	**7 875,00 €**
70	Conventions de formation	Plein tarif	**6**	à	**1 500 €**	9 000,00 €	2 250,00 €	6750,00
			3	à	**500 €**	1 500,00 €	375,00 €	1125,00
			0	à	**- €**	0,00 €	0,00 €	0,00
			1	à	**- €**	0,00 €	0,00 €	0,00
		Autres	**0**	à	**- €**	0,00 €	0,00 €	0,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES LIEES A LA FORMATION						**3 889,55 €**	**296,516305**	**3889,548915**
INVESTISSEMENT						**0,00 €**		**0,00 €**
21	Achat de matériel > 800 € HT	**Cf tableau AMORTISSEMENT**				0,00 €		0,00 €
CHARGES FONCTIONNEMENT						**3 000,00 €**	**0,00 €**	**3 000,00 €**
60	**Achats (stockés ou non stockés de matériels, de fournitures et marchandises)**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
61	**Services extérieurs (location, copieur, entretien et documentation)**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
62	**Autres services extérieurs (frais de déplacement, réceptions, frais postaux, téléphone, convention)**					3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
6288	**Conventions de partenariat**							
65	**Charges de gestion courante (brevet, licence, bourse, subventions…)**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
66	**Charges financières**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	**Charges exceptionnelles (pénalité, créances exercice antérieures)**					0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	**Dotation aux amortissement & aux provisions**	*Achat :*				0,00 €		0,00 €
SALAIRES LIES A LA FORMATION						**1 186,07 €**	**296,52 €**	**889,55 €**
641	Personnel administratif (secrétaire)		Salaire annuel non chargé			0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique		0,0	h à	**43,48 €**	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé…)		20,0	h à	**59,30 €**	1 186,07 €	296,516305	889,55 €
	Charges sur rémunération vacataires				**43,37%**	357,87 €	89,47 €	268,40 €
PRELEVEMENT UMDPCS					**56%**	***5 880,00 €***	***1 470,00 €***	***4 410,00 €***
S	Participation aux salaires UMDPCS			26%	10 500,00 €	2 730,00 €	682,50 €	2 047,50 €
F	Participation au fonctionnement UMDPCS			3%	10 500,00 €	315,00 €	78,75 €	236,25 €
F	Fonds de mutualisation et développement			4%	10 500,00 €	420,00 €	105,00 €	315,00 €
F	Reversement UFR des Sciences de santé			15%	10 500,00 €	1 575,00 €	393,75 €	1 181,25 €
F	Reversement à l'université de Bourgogne			8%	10 500,00 €	840,00 €	210,00 €	630,00 €
Excédent de gestion ou déficit						**433,93 €**	**858,48 €**	**-424,55 €**

Signature pour approbation du budget			Etabli le :
Directeur UM DPCS	**Responsable administratif**	**Responsable pédagogique**	**Responsable formation UMDPCS**
N. ZWETYENGA			

Nombre d'heure total de la formation :	
Somme 2026+2027	**80**
Nombre d'heures AC 2025 :	20
Nombre d'heures AC 2026 :	60

DONNEES BUDGETAIRES Année	**2026**
RECETTES	**2 625,00 €**
FONCTIONNEMENT	**787,50 €**
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	**207,05 €**
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	**89,47 €**
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	**476,57 €**
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	**205,93 €**

DONNEES BUDGETAIRES Année	**2027**
RECETTES	**7 875,00 €**
INVESTISSEMENT	**0,00 €**
FONCTIONNEMENT	**5 362,50 €**
ENSEIGNANTS : SALAIRES sans les charges	**621,15 €**
ENSEIGNANTS : CHARGE SOCIALES	**268,40 €**
UMDPCS : SALAIRES sans les charges	**1 429,72 €**
UMDPCS : CHARGE SOCIALES	**617,78 €**

Titulaire uB et hors uB et les vacataire de la fonction publique	
Heures payées	**0**
Autres vacataires (Contractuels, libéraux, salariés du privé…)	
Heures payées	**20**
Autres heures de formation (e-learning)	
Heures réalisées	**0**
TOTAL HEURES REALISEES	**20**

RELIQUAT	
Réserves année précédente :	0,00 €
Résultat année en cours	433,93 €
Reliquat	433,93 €

AMORTISSEMENT (compter l'amortissement à partir de l'année suivante de l'année d'achat)

Produits	Montant total	A reporter annuellement	Décompte à partir de:	Année Fin	Années restantes
					-2027
					-2027
					-2027
					-2027
TOTAL	0,00 €	0,00 €			

Service Commun de Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne
N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21
UFR des Sciences de Santé : 7 Bd Jeanne d'Arc 21000 Dijon - Tél : 03.80.39.34.96 - Courriel : claude-henri.cunit@u-bourgogne.fr